

# VILLEFRANCHE *Infos*

## Bulletin municipal de Villefranche d'Albigeois – Juillet 2019 – N°6

### EDITO

Chères Villefranchoises, Chers Villefranchois,

Les festivités de fin d'année scolaire, les nombreuses animations qui se sont égrainées au fil du mois de juin et qui se poursuivent jusqu'au point d'orgue des fêtes générales de septembre, les événements particuliers tels que les 70 ans du mouvement Emmaüs ou les hommages aux personnes dévouées pour des causes collectives, les travaux sur l'espace public et l'utilisation de celui-ci une fois libéré et embelli, tout nous ramène à une idée, un principe, qui se résument en un mot : le partage.

En premier lieu, le partage des bonnes volontés, qui sans communautarisme, animent, créent, proposent des divertissements pour tous les publics. Une simple présence, un repas pris en commun, une rencontre entre générations, un spectacle de danse ou un match de rugby, suffisent à créer ce lien social dont souffre de plus en plus notre société. L'engagement bénévole est une forme privilégiée de réalisation de soi. Apporter du bon temps, enrichir la vie collective, les rencontres et le partage d'une cause commune sont les principaux vecteurs de l'engagement.

Nombreuses sont les associations dans lesquelles on peut décider de s'investir dans notre village, dans tous les domaines tels que le sport (rugby, danse, ping-pong...), la culture (lecture, échecs, Créafolies, ...), l'aide sociale (ADMR, MARPA, Envol Tarn,...).

Les festivités d'été vous permettent de rencontrer les responsables de ces associations. La rentrée à venir sera l'occasion de s'inscrire dans une activité et de proposer d'apporter une pierre à l'édifice par un coup de main, à l'occasion. La mairie peut vous fournir toutes les informations et les contacts nécessaires.

Vient ensuite, le partage de l'espace public, dans le respect de chacun. Partager un environnement, occuper un même territoire, fréquenter un même site, cohabiter dans un lieu, peut apparaître comme une trivialité. Mais il est important de pouvoir déterminer à quelles

conditions chacun individuellement ou en groupe partage un espace, quelles en sont les modalités et quels en sont les effets induits.

Le chantier le long de la RD999 va se terminer, pour cette phase, fin septembre. Après des mois de patience, soyez-en ici tous remerciés, l'espace rénové est petit à petit remis à disposition des différents usagers. Progressivement les panneaux de circulation, le mobilier urbain vont venir le compléter. Pendant cette phase transitoire, puis définitivement, il est attendu que chacun prenne l'habitude de respecter les lieux publics et l'espace commun, sans se les approprier unilatéralement.

Enfin, comme vous le lirez dans ce numéro, d'autres espaces à partager vont voir le jour. Ils font partie intégrante du projet d'amélioration de notre village. Le centre multi-accueil enfance jeunesse, en particulier, donnera une perspective nouvelle à l'accueil des enfants, mais aussi des ados et des associations. Les attenants de la salle polyvalente (vestiaires, toilettes,...) aux multiples usagers seront également améliorés. Des logements seront enfin rénovés pour permettre à notre village d'accueillir de nouveaux habitants. C'est le but principal du PLU intercommunal dont l'enquête publique sera lancée en août, que de redonner de l'espace à construire et à vivre dans notre village et aux alentours, dans un souci de cohérence et de partage de moyens.

N'hésitez pas à vous rendre en mairie pour vous renseigner.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous inviter à profiter de cet été, aux débuts caniculaires pour participer aux nombreuses festivités organisées. Elles sont relayées sur notre site internet et sur Facebook ([www.facebook.com/villefranchedalbigeois](http://www.facebook.com/villefranchedalbigeois))

Alors n'hésitez pas à partager !



Valérie Vithe  
Maire de Villefranche d'Albigeois

SOMMAIRE	pages
Conseil municipal	2-9
Vie communale et intercommunale	9-11
Zoom sur...	12-13
Culture, loisirs, solidarité	14-17
Environnement, citoyenneté	18
Actualités – Etat civil	19
Agenda 2 <sup>ème</sup> semestre 2019	20

## Conseil municipal

### TRAVAUX, AMÉNAGEMENTS, CADRE DE VIE

Extrait des délibérations de la séance du 24 juin 2019

#### ➤ Examen du programme voirie 2019

Monsieur Patrick RAMOND, premier adjoint, présente le détail chiffré des travaux de voirie communale et intercommunale examinés en commission des travaux effectué par le responsable technique de la CCMAV d'après le marché passé.

Ce programme inclut le cheminement piétonnier créé à l'entrée Est du village en début d'année, ainsi que la reprise complète du cheminement piétonnier le long de l'avenue de Mouzieys jusqu'au carrefour avec le chemin de Las Cazes avec reprise et renforcement des barrières endommagées par le temps et par accident en début d'année.

Dans le centre du village, la rue des jardins particulièrement impactée en servant d'itinéraire secondaire pendant les travaux le long de la RD n°999 sera reprise en fin d'année.

Après discussion, il est proposé de réaliser les travaux de rénovation de voirie dans les secteurs suivants :

Adresse opérations	Détail des travaux
Cheminement piétonnier « Le Puech »	Décaissement, mise en œuvre de grave non traitée 0-60mm et 0-20mm, pose d'un drain avec matériaux drainants en partie haute, mise en œuvre d'un busage sous les ateliers
Rte de Fabas	Grave émulsion sur affaissement et bicouche grave émulsion sur affaissement + bicouche
Pronquières	Reprise à l'embranchement avec RD74, renforcement côté, mise en œuvre de grave non traitée 0-60mm et 0-20mm, décaissement, imprégnation + bicouche
Rue de la Fontaine	Grave émulsion sur affaissement et bicouche
Labadié	Grave émulsion sur affaissement + au niveau du château d'eau
Av de Mouzieys (cheminement piétonnier)	Décaissement entre les poteaux existant et le futur mur de soutènement, mise en œuvre de grave non traitée 0-20mm, bicouche coloré, pose bordures, grille avaloir, raccordement au fossé
Rue des jardins	Décaissement chaussée, mise à niveau bouches à clé + chambre télécom, mise en œuvre de grave non traitée 0-20mm à la niveleuse, imprégnation + bicouche

pour un montant total estimé de **72 366 € € TTC et 37 128,92 € de reste à charge pour la commune.**

## VIE INSTITUTIONNELLE

Extrait des délibérations de la séance du 24 juin 2019

#### ➤ Installation de nouveaux conseillers municipaux

Madame le maire a dûment informé monsieur le Préfet du Tarn des démissions successives des conseillers municipaux de la liste : Agir pour Villefranche. En application de l'article L-270 du Code électoral, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu.

Monsieur Antonio DIAS ayant donné sa démission et étant le dernier élu de la liste, par conséquent, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la modification du tableau du conseil municipal.

#### ➤ Composition du conseil communautaire en vue des élections municipales de mars 2020

Le Préfet du Tarn a informé les communes de la CCMAV, dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020, que le Conseil communautaire devait faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant cette échéance L'article L5211-6-1 du CGCT prévoit que le nombre et la répartition des sièges sont établis en fonction de la population municipale de chaque commune en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit selon une répartition de droit commun portant attribution d'un total de 27 sièges, soit par accord local dans les conditions de majorité qualifiée (majorité des 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la 1/2 de la population, ou de la 1/2 des conseils municipaux représentant plus des 2/3 de la population).

## Conseil municipal

La composition et la répartition du conseil communautaire actuel, approuvées par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2016, ont fait l'objet d'un accord local prévoyant pour chaque commune l'attribution d'un siège par tranche de 300 habitants, soit un nombre de sièges total de 29, avec un représentant supplémentaire pour les communes de Curvalle et du Fraysse, appartenant toutes deux à l'ancienne Communauté de Communes des Monts d'Alban, avant fusion avec la Communauté de Communes du Villefranchois.

Cet accord local avait été trouvé lors de la création de la CCMAV en 2013 et avait été reconduit depuis.

Les élus municipaux villefranchois s'étaient alors montrés défavorables à cette proposition qui ne respecte pas le droit commun et qui concourt à favoriser l'expression de deux communes sans raison valable énoncée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de s'en tenir aux règles édictées par le droit commun et :

- de fixer, selon les règles du droit commun, le nombre total de sièges à 27, répartis en fonction de la population municipale de chaque commune, à savoir la répartition ci-après :
  - Massals, Miolles, Mont-Roc, Rayssac, Saint-André, Curvalle, Le Fraysse : 1 siège
  - Ambialet, Mouzièys-Teulet, Paulinet, Teillet : 2 sièges
  - Bellegarde-Marsal : 3 sièges
  - Alban : 4 sièges
  - Villefranche d'Albigeois : 5 sièges.
- que les communes disposant d'un seul siège désigneront un délégué suppléant, appelé à siéger avec voix délibérative en lieu et place de leur titulaire momentanément absent.

## FINANCES – MARCHÉS PUBLICS

*Extrait des délibérations de la séance du 28 janvier 2019*

### ➤ Attribution de subvention dans le cadre de « l'Opération façades » à M.BLASZCZYK Franck

M. Franck BLASZCZYK souhaite réaliser des travaux de ravalement des façades de l'immeuble, sis 6 avenue d'Albi. Conformément au règlement adopté, le conseil municipal décide à l'unanimité de lui attribuer l'aide maximale dont il peut bénéficier en proportion de la surface de façade, d'un montant de 548,84 €.

### ➤ Acquisition de matériel psychométrique

Dans le cadre de ses interventions auprès des enfants scolarisés dans les écoles maternelles des communes d'Ambialet, de Bellegarde, de Cagnac-les-Mines, de Cunac, de Lescure d'Albigeois, de Saint-Juéry, de Mouzièys-Teulet, de Villefranche d'Albigeois et d'Arthès, la psychologue scolaire a souhaité faire acquérir du matériel psychométrique et notamment le test WPPSI-IV (Echelle d'intelligence de Wechsler pour la période préscolaire et primaire – 4<sup>ème</sup> édition) dont la finalité est d'évaluer le développement cognitif des jeunes enfants.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à l'acquisition de ce matériel d'une valeur de 1 448,60 €, et à sa mise à disposition entre les écoles maternelles de toutes les communes précitées.

### ➤ Signature d'une convention pour groupement d'achat de produits de cantine et d'entretien

La société Appro-vision est une centrale de référencement en restauration, qui organise un groupement d'achats au service des établissements privés et des collectivités publiques. Par le biais de négociations nationales, et ce grâce à un volume d'achat de plus de 15 millions d'euros réalisé par ses adhérents, la société Appro-vision fait réaliser des économies substantielles sur les achats alimentaires et non alimentaires des restaurants collectifs, sans changer les habitudes de commande, ni la relation avec les fournisseurs grossistes habituels.

Un document comparatif de prix personnalisé a été réalisé pour le compte de la commune sur la base des achats alimentaires du restaurant scolaire de Villefranche. Il a permis de vérifier que pour les achats habituels chez 3 grossistes, plus de 30% d'économies étaient réalisables.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à l'adhésion gratuite et sans engagement à la société Appro-vision et autorise madame le maire à signer la convention d'adhésion avec cette société.

Extrait des délibérations de la séance du 18 mars 2019

➤ **Approbation des comptes de gestion du budget principal, du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe de la régie des transports scolaires-exercice 2018**

Le compte de gestion constitue l'édition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Les comptes de gestion 2018 présentés par le receveur reprennent dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées, de sorte que les comptes de gestion sont déclarés conformes à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ **Approbation des comptes administratifs 2018**

○ **du budget principal**

Résultat de la section de fonctionnement :	
Dépenses	691 760.02 €
Recettes	898 150.25 €
Résultat de clôture 2016 :	+ 206 390.23 €
Résultats de la section d'investissement :	
Dépenses	409 088.00 €
Recettes	1 068 654.42 €
Résultat de clôture 2018	+ 659 566.42 €

La section de **fonctionnement** fait apparaître au 31/12/2018 un **excédent cumulé de 206 390.23 €**.

La section d'**investissement** fait apparaître au 31/12/2018 un **excédent cumulé de 659 566.42 €**.

Ce résultat est dû à la contractualisation d'un emprunt fin 2018. Aucune affectation du résultat de fonctionnement vers la section d'investissement n'est nécessaire.

○ **du budget annexe assainissement**

Résultat de la section de fonctionnement :	
Dépenses	94 525.00 €
Recettes	126 650.02 €
Résultat de clôture 2018 :	+ 32 125.02 €
Résultats de la section d'investissement :	
Dépenses	52 824.83 €
Recettes	49 809.00 €
Résultat de clôture 2018:	- 3 015.83 €

La section de **fonctionnement** fait apparaître au 31/12/2018 un **excédent cumulé de 32 125.02 €**.

La section d'**investissement** fait apparaître au 31/12/2018 un **déficit cumulé de 3 015.83 €**.

Le résultat cumulé est dû à l'impact des dépenses d'amortissement des investissements réalisés antérieurement. Ces montants sont des provisions en vue de dépenses futures éventuelles, non réalisées sur l'exercice, sauf imprévu.

○ **du budget annexe régie de transports scolaires**

Résultat de la section de fonctionnement :	
Dépenses	26 235.79 €
Recettes	25 272.53 €
Résultat de clôture 2018 :	- 963.23 €
Résultats de la section d'investissement :	
Dépenses	1 125.00 €
Recettes	2 786.00 €
Résultat de clôture 2018:	+ 1 661.00 €

La section de **fonctionnement** fait apparaître au 31/12/2018 un **déficit cumulé de 963.23 €**.

La section d'**investissement** fait apparaître au 31/12/2018 un **excédent cumulé de 1 661.00 €**.

Le résultat de fonctionnement est dû à la dépense pour l'amortissement du minibus, qui consiste à reverser 1/8<sup>ème</sup> de la somme initialement investie pour son achat en vue de provisionner l'achat suivant.

Extrait des délibérations de la séance du 15 avril 2019

## ➤ Approbation des budgets 2019

### ■ Vote du budget primitif principal de la commune- exercice 2019

**Ce budget 2019 a été construit en réponse à deux objectifs principaux :**

#### ① La maîtrise et la diminution de certaines dépenses de fonctionnement :

- ✓ achats groupés,
- ✓ diminution des consommations énergétiques,
- ✓ maintien des dépenses liées à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments communaux et des espaces publics extérieurs

#### ② Des dépenses d'investissement principalement consacrées à :

- ✓ **l'aménagement du centre bourg**, avec la fin de la première tranche de sécurisation le long de la RD 999 et l'aménagement de la place de la bascule et des espaces verts et de jeux associés.
- ✓ la **réalisation du centre multi-accueil enfance jeunesse**, destiné à la garderie municipale, à l'accueil de loisirs du mercredi, mais également aux associations.
- ✓ **l'amélioration des vestiaires, des toilettes** et de l'intérieur de la **salle polyvalente**
- ✓ la **réfection de la voirie municipale**.

Le budget primitif pour l'année 2019 est équilibré comme suit:

■ en dépenses et recettes de fonctionnement à hauteur de : **1 368 500.43 € dont 549 730 € de charges à caractère général et frais de personnel pour 561 271 € en 2018 (-2 %)**

■ en dépenses et recettes d'investissement à hauteur de : **3 192 862,91 €.**

Cette somme correspond principalement au report des sommes déjà inscrites en 2018, qu'il fallait nécessairement inscrire intégralement du fait de la signature des marchés de travaux en 2018, même si l'exécution se déroule l'année suivante.

Le montant total des subventions de fonctionnement octroyées aux associations est de **12 195 € (11 545 € en 2018)**.

### ■ Vote du budget annexe de l'assainissement- exercice 2019

Le budget est équilibré comme suit:

- en dépenses et recettes d'exploitation à hauteur de 122 040,22 €
- en dépenses et recettes d'investissement à hauteur de 300 442,77 €, dont 200 000 € de reprise de réseau dans le cadre de l'aménagement de la RD999.

### ■ Vote du budget primitif annexe de la régie des transports scolaires- exercice 2019

Le budget annexe de la régie des transports scolaires pour l'exercice 2019 équilibré comme suit:

- en dépenses et recettes d'exploitation à hauteur de : 27 456.59 €
- en dépenses et recettes d'investissement à hauteur de : 18 063.33 €

## Taux d'imposition 2019

Le montant total perçu en 2018 est de 361 041 €.

Compte tenu des annonces de **maintien des dotations globales de fonctionnement de l'Etat**, des accords de **subventions** pour les différents projets et des projections d'**augmentation des bases d'imposition dues à la réalisation de nouvelles constructions sur la commune**, le conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année :

<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>10.56 %</b>
Résultat attendu :	137 491 €
<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>	<b>22.06 %</b>
Résultat attendu :	193 643 €
<b>Taxe foncière sur le non bâti</b>	<b>97.98 %</b>
Résultat attendu :	40 172 €
<b>Total</b>	<b>371 306 €</b>

## Quelques chiffres comparatifs

**Population légale :** 1270 habitants

**Capacité d'autofinancement brute annuelle (excédent de fonctionnement dégagé annuellement pour financer l'investissement) :** 252 757 €

**Capacité d'autofinancement par habitant en € :** (dans la strate démographique 500-1999 habitants)

Commune	Département	Région	National
199	121	157	156

### Taux d'imposition :

Le taux de la taxe d'habitation est de 24.17% dont 10,56% réclamés par la commune et 13,61% réclamés par la CCMAV.

La CCMAV a décidé à la majorité d'augmenter tous les taux de 2% en 2019

*Extrait des délibérations de la séance du 24 juin 2019*

## ➤ **Autonomie financière des budgets annexes**

La commune dispose actuellement de 2 budgets annexes, services publics industriels et commerciaux (SPIC) :- Assainissement collectif et régie des transports

Le code général des collectivités locales prévoit que les budgets annexes des SPIC sont dotés de l'autonomie financière. C'est-à-dire qu'ils doivent disposer de leur propre compte bancaire au Trésor. Jusque fin 2018, ces SPIC disposaient d'un compte bancaire commun avec le budget général.

Compte tenu des difficultés chroniques pour ces « budgets annexes » aux faibles montants de recettes de bénéficier de suffisamment de trésorerie au cours de l'année, le conseil municipal autorise le budget général de la commune à verser des avances de trésorerie aux budgets annexes. Elles seront annuelles et leur remboursement interviendra au fur et à mesure que la trésorerie des budgets annexes le permettra.

## **VIE COMMUNALE**

*Extrait des délibérations de la séance du 15 avril 2019*

## ➤ **Réhabilitation n°1-3 avenue d'Albi- Aide au financement de l'opération portée par Habitat Social PACT 81**

Il a été décidé de céder ces bâtiments en bail à réhabilitation pour une durée de 25 ans à l'organisme Habitat Social PACT 81 (ex-SOLIHA Tarn), et qu'une aide de 6 500 € serait accordée pour ramener la durée du bail de 32 ans à 25 ans. Le plan de financement de cette opération ayant été validé par les services de l'Etat, le conseil municipal confirme l'attribution d'une subvention de 6 500€ à Habitat Social PACT 81.

## ➤ **Adhésion au service Ingénierie publique départementale Appui aux communes**

L'assemblée départementale a décidé, pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, d'apporter un soutien en ingénierie aux collectivités qui ne bénéficient plus depuis 2013 de l'assistance technique assurée par les services de l'Etat. Au-delà de l'assistance technique, un appui en ingénierie serait apporté dans des domaines d'intervention variés (solidarité territoriale, projet culturel, archives, jeunesse, sport, environnement, ...). La mise en œuvre de cette politique départementale a nécessité la création d'un guide de référence qui a été transmis aux collectivités et sera exercée dans le cadre d'une convention entre le Département et chaque collectivité concernée.

La population de la commune étant inférieure à 5 000 habitants, la convention proposée est établie sans aucune condition financière. A l'issue de chaque mission, les services départementaux réaliseront une simple évaluation du montant de leur prestation en régie, mais qui ne donnera pas lieu à facturation. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

## ➤ **Mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des données et désignation du délégué à la protection des données**

Le règlement européen 2016/679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce règlement apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD. Il impose notamment la désignation obligatoire d'un délégué à la protection des données, chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen de l'ensemble des traitements au sein de la structure qui l'aura désigné.

Le bureau de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce service.

## PERSONNEL COMMUNAL

*Extrait des délibérations de la séance du 24 juin 2019*

Madame le maire indique que certains agents peuvent prétendre à l'avancement de grade du fait de leur ancienneté. Ainsi, Madame Brigitte CUQ, Madame Pascale DARDE, Monsieur Didier RAUCOULES seront respectivement promus aux grades d'agent de maîtrise principal, d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles, de garde champêtre principal chef.

Il convient de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

## INTERCOMMUNALITÉ

### ➤ **Convention de partenariat dans la cadre de l'appel à projet ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité)**

La CCMAV, sur proposition des Réseaux d'Écoles Rurales du territoire, a répondu à la rentrée scolaire de septembre 2017 à un appel à projets « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralités » (ENIR) lancé par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Environnement, de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de soutenir un projet robotique mis en place sur les écoles du réseau et sur le Centre de Ressources du Fraysse.

Cet appel à projet permettait de concrétiser l'ambition commune de développer un projet d'enseignement de la programmation séquentielle et d'initier les élèves des trois cycles à l'informatique et à la robotique par le biais de jeux sérieux (serious games) utilisant des supports visuels et tangibles ainsi que grâce à des robots adaptés à ce type d'apprentissage. Le projet porté par la CCMAV, au titre de sa compétence d'appui aux Réseaux d'écoles Rurales et d'accompagnement des activités du Centre de Ressources du Fraysse, a été retenu par le Ministère au cours de l'été 2018.

Il est désormais proposé de conclure une convention de partenariat avec les collectivités gestionnaires des écoles des RER afin de préciser notamment les conditions d'acquisition et de financement du matériel ainsi que les conditions d'utilisation.

Le coût du matériel acquis par la CCMAV est de 4 969,20 €TTC.

La subvention acquise au titre de l'appel à projet « ENIR » s'élève à 50% du montant TTC de l'investissement.

La prise en charge du reste à financer de 50% est répartie entre la CCMAV, au titre de sa compétence d'accompagnement du Centre de Ressources, et les collectivités partenaires, au titre de leur compétence scolaire, au prorata du nombre d'élèves scolarisés à la rentrée 2018-2019 moyennant un forfait de 2€ par élève.

Les robots et bases de rechargement seront stockés au Centre de Ressources du Fraysse. Ce matériel reste la propriété de la CCMAV et est mis à disposition des Réseaux d'Écoles Rurales des monts d'Alban et Par Monts et par Vaux qui auront la charge des frais d'entretien et de réparation du matériel.

Le coordinateur des Réseaux d'écoles rurales assurera la répartition du matériel entre les écoles après utilisation au sein du Centre de Ressources du Fraysse.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet de convention de partenariat dans le cadre de l'appel à projet ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité).

### ➤ **Convention de partenariat relative aux réciprocatours électriques mis à disposition de certaines communes**

Ainsi, suite aux discussions en réunion du Conseil Communautaire le 31 janvier 2018, la Communauté de Communes a proposé d'acquérir 8 réciprocatours électriques pour les besoins de ses services techniques et de ceux des communes membres intéressées. A cette occasion, la commune de Villefranche d'Albigeois s'est montrée intéressée pour l'acquisition de l'un de ces outils de débroussaillage et désherbage.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet de convention de partenariat avec la CCMAV.

### ➤ **Convention d'achat d'équipements pour extinction nocturne de l'éclairage public**

Dans le cadre de l'opération groupée de fournitures de panneaux routiers d'information pour l'extinction nocturne portée par le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides, le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides s'est engagé à fournir des panneaux routiers d'information de l'extinction nocturne et des dispositifs réfléchissants renforçant la sécurité et la visibilité des équipements urbains.

Aussi, le Maire explique qu'il convient de conclure avec le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides une convention de partenariat au titre de la fourniture de panneaux routiers et dispositifs réfléchissants pour définir les conditions d'acquisition, de financement et de mise à disposition de ces équipements.

Le montant total des commandes pour le bénéficiaire s'élève à 1 757.28 € TTC.

Les subventions obtenues pour cette prestation correspondent à 70 % du montant TTC.

La participation financière à la charge du bénéficiaire correspond à 30 % du prix total TTC, soit un montant de 527.18 € TTC.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet de convention de partenariat.

*Extrait des délibérations de la séance du 15 avril 2019*

### ➤ **Approbation de la modification des statuts de CCMAV –Compétence « GEMAPI complémentaire » et modification de la désignation du comptable public**

Madame le maire rappelle que la CCMAV détient de plein droit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, en application de l'article L.5214-16 du CGCT, la compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI) définie par les alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 du code de l'environnement. Cette compétence a été inscrite dans les statuts arrêtés par le Préfet du Tarn le 22 décembre 2017.

Elle indique que, pour inscrire l'exercice de la compétence « GEMAPI » dans le respect des principes généraux de la gestion intégrée du grand cycle de l'eau, il est nécessaire d'y adjoindre des champs d'intervention complémentaires (dits « GEMAPI complémentaire ») visant à la préservation et à la gestion de la ressource en eau.

A cet effet, la CCMAV doit être dotée, dans le cadre du bloc de compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement », de la compétence relative à « la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques d'intérêt communautaire ».

Considérant que l'exercice pertinent de ces missions et activités liées au grand cycle de l'eau repose sur une gestion coordonnée par bassin versant, cette compétence serait ensuite transférée ou déléguée à un syndicat mixte assurant la mise en cohérence des interventions de l'ensemble des communautés d'un même bassin versant. L'intérêt communautaire lié à cette compétence, qui sera défini ultérieurement par délibération du Conseil communautaire, pourra ainsi être adapté pour chacun des bassins versants situés en partie sur le périmètre de la CCMAV, soit le Tarn, l'Agout et le Rance, en fonction des compétences des syndicats de bassin.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications des statuts de la CCMAV.

### ➤ **Versement de fonds de concours à la CCMAV pour la réalisation du programme intercommunal de voirie 2018**

La CCMAV sollicite le versement de fonds de concours par ses communes membres au titre du programme intercommunal de voirie 2018 afin de financer le montant des travaux réalisés à la demande des Communes au-delà de l'enveloppe financière définie pour chaque commune.

C'est le cas pour la commune de Villefranche qui, déduction faite du Fond Départemental des Territoires versé par le département du Tarn, versera à la CCMAV au titre de 2018 un montant de 4 410,48 €.

## Conseil municipal

Extrait des délibérations de la séance du 24 juin 2019

### ➤ **Projet de signalisation économique et touristique (PETR Albigeois Bastides)**

Dans le cadre d'une démarche partagée avec les cinq Communautés de Communes membres, le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides a coordonné une étude de signalisation économique et touristique. A l'issue d'un diagnostic sommaire réalisé à l'échelle du territoire du Pôle Territorial une esquisse de schéma directeur de signalisation a été établie pour notre commune et une indication de budget prévisionnel a été proposée. Une charte de signalisation du territoire a également été rédigée. Cette charte rappelle notamment la réglementation en vigueur et propose des recommandations techniques (type de panneaux, charte graphique, etc.) pour chaque type de signalétique que les collectivités souhaiteraient mettre en place.

Madame le Maire explique qu'il est envisagé de réaliser un groupement de commandes avec les Communautés de Communes et les communes intéressées pour poursuivre l'opération.

Etant donné l'intérêt pour la commune de bénéficier de ce marché pour remettre à niveau toute la signalétique des commerces, artisans et services publics dans le cadre du réaménagement du centre bourg, le conseil municipal approuve la charte de signalisation du territoire et s'engage à ce que toutes les décisions d'aménagement liées à la signalisation économique et touristique soient prises au regard de celle-ci.

## Vie communale et intercommunale

### **RENOVATION CANTINE**

Suite à d'importantes fuites du réseau d'eau sanitaire à l'intérieur de la cantine municipale (cuivres poreux), toute l'installation a dû être reprise.

L'entreprise PUJOL et Fils de Villefranche a été désignée pour réaliser en urgence ces travaux en utilisant du tuyau type PER (polyéthylène réticulé) semi rigide inséré dans des goulottes accessibles sous plafond.

Le coût de l'opération s'est élevé à 6.453,76 €.



### **CHEMINEMENT PIETONNIER ENTREE EST**

Le chemin piétonnier, qui longe la RD999 depuis les ateliers municipaux jusqu'à la propriété de Mr et Mme Astié (face à la route qui relie Les Pradels, le Puech de Nalbe et Carmaillac) a été ouvert fin mars 2019.

Ce projet a pu être réalisé grâce aux trois propriétaires (MM. Héral, Soulages et Astié) qui nous ont aimablement laissé ce droit de passage ; qu'ils en soient ici remerciés. Damien Loubet et Jérôme Dardé, employés communaux, ont déboisé une partie de la haie qui longe la route départementale de telle façon que le chemin soit réalisé au plus près du pied du talus.



## Vie communale et intercommunale

L'entreprise Azam de Fréjairolles a drainé la première partie du chemin. Les agents techniques ont ensuite mis en place une clôture sur le dernier tronçon.

Ce cheminement permettra à tous les riverains du quartier du Puech et au-delà de rallier le village à pied ou à vélo en toute sécurité afin d'éviter de marcher le long de la RD 999 devenue trop dangereuse.



## RENOVATION APPARTEMENT DU 1 AVENUE DE MOUZIEYS



L'appartement situé à l'étage du bureau de poste a été libéré.

C'est l'occasion de le retoiletter et notamment de refaire toutes les peintures, aménager une cuisine et refaire une partie de la salle de bains.

Les travaux sont réalisés en régie par Didier Raucoules.

L'appartement devrait pouvoir être loué à compter du 1er septembre 2019.

Il est constitué d'une cuisine de 17 m<sup>2</sup>, d'un salon séjour de 18 m<sup>2</sup>, de 2 chambres, d'une salle de bains et d'un WC indépendant.

**Renseignements complémentaires à l'accueil de la mairie ou au 05.63.55.30.15**

## DESHERBAGE THERMIQUE

L'utilisation de pesticides par les particuliers, donc dans les jardins, sur les balcons, les terrasses... est interdite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les **produits de biocontrôle** (c'est-à-dire de lutte biologique intégrée), les **produits à faible risque** (type purins et autres PNPP) et les produits autorisés en agriculture biologique ne sont pas soumis à cette interdiction.

L'utilisation de pesticides dans les espaces publics est également interdite depuis le 1er janvier 2017 : Etat, collectivités locales et établissements publics ne peuvent plus employer de produits phytosanitaires sur les voiries, dans les espaces verts, les forêts et les promenades ouvertes au public.

Compte tenu des difficultés à maîtriser l'invasion des végétaux, la commune a fait l'acquisition en avril d'un désherbeur thermique professionnel pour un montant de 2850 €.



Cet équipement breveté fonctionne avec la technique de l'**air chaud pulsé**. Le système de chaleur pulsée produit un **choc thermique** sur les mauvaises herbes, et détruit les cellules qui se trouvent dans la plante, sans avoir à les brûler.

# Vie intercommunale

## PLAN LOCAL DE L'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été arrêté le 11 avril 2019 par le Conseil Communautaire avec consultation des personnes publiques associées.

Vous pouvez dès à présent consulter les documents en cliquant sur le lien : <http://plui.montsalban-villefrancois.ovh/>

**L'enquête publique aura lieu du 19 août au 21 septembre 2019.**

C'est un moment fort dans l'élaboration du document. Une commission désignée par le Tribunal Administratif est mandatée pour recueillir les avis du public et répondre à leurs questions en toute indépendance et impartialité.

Trois permanences seront assurées à Villefranche par la commission d'enquête :

- **Samedi 31 août 2019 de 9h à 12h, à la mairie**
- **Lundi 9 septembre 2019 de 14h à 17h, à la CCMAV, bâtiment face à la médiathèque**
- **Vendredi 20 septembre 2019 de 14h à 17h à la mairie.**

Il s'agira de permanences avec entretiens individualisés et non de réunions collectives.

L'approbation devrait ainsi être votée en fin d'année par le conseil communautaire.

Pour Villefranche, on peut déjà annoncer une augmentation de 11 ha de la superficie constructible (zone à urbaniser AU) par rapport au précédent PLU. La zone agricole est elle aussi augmentée de 6 ha en remplacement de zones classées naturelles.

## ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Pour la rentrée de septembre 2019, l'accueil de loisirs du mercredi (ALSH) rencontre cette année encore un franc succès.

**37 enfants sont inscrits** à la rentrée :

- Jusqu'à 32 enfants inscrits le matin, dont 20 de moins de 6 ans
- Jusqu'à 21 enfants inscrits l'après-midi
- Jusqu'à 27 inscrits à la cantine municipale le midi.

Quelques places sont encore ponctuellement disponibles.



Pour tout renseignement complémentaire nécessaire, contacter la CCMAV au [05.63.79.26.70](tel:05.63.79.26.70)

## QUESTIONNAIRE OPAH

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de 2013 s'est achevée en 2018 après 5 années bien remplies. En effet au départ initiée pour une période de 3 années, elle a été prolongée de 2 ans permettant ainsi de faire bénéficier d'aides financières et de conseils, pour des travaux d'accessibilité ou d'économie d'énergie, un grand nombre de personnes (encore 94 en 2018). Malgré tout, bien des logements restent encore à rénover.

C'est pour cette raison qu'en partenariat avec la Communauté de Communes du Centre Tarn, une nouvelle opération va être lancée en début d'année 2020 ; l'ANAH ayant donné son accord .

Pour cela un questionnaire a été élaboré par le bureau d'études Issot-Riera (SAUBENS-31) afin de recenser la population éligible à cette nouvelle opération et les besoins d'amélioration de l'habitat sur notre territoire.

**Vous trouverez en accompagnement de ce bulletin de juillet une lettre d'information, ainsi qu'un questionnaire d'enquête. Vous êtes invités à le compléter et à le remettre en mairie (accueil ou boîte à lettres) ou à la CCMAV.**

Le bureau d'études Issot-Riera sera également amené à faire un travail de repérage sur le terrain dans les semaines à venir et donc à prendre des photos des habitations. Ne soyez pas surpris par cette démarche et réservez-leur le meilleur accueil.



# ZOOM SUR... LES TRAVAUX STRUCTURANTS

## L'opération de redynamisation, de mise en accessibilité et valorisation du cadre de vie du centre bourg

Les travaux du deuxième tronçon, situé entre la poste et le monument aux morts, ont été effectués par demie-chaussée, selon la même procédure que pour la première partie.

### POINT MARQUANTS DU CHANTIER DE JANVIER A JUILLET 2019

■ La réparation ponctuelle du réseau d'assainissement principal. Un passage caméra dans le cadre des études du projet avait permis de repérer les zones et d'anticiper leur réparation à l'occasion des travaux de la traversée.



■ La réalisation d'une zone de stationnement au monument aux morts entre les platanes intégrant une dalle support du futur abribus.



■ Les premiers potelets ont été mis en place, permettant notamment de sécuriser les piétons et de leur préserver une largeur minimale de passage sur le trottoir.



De même les premiers marquages de places de stationnement ont été réalisés. Ils ont permis de mettre en évidence les nombreuses places

disponibles à proximité des commerces et habitations.

■ Le nouveau transformateur électrique a été livré et posé.



Le choix de son positionnement a fait l'objet d'une étude d'intégration dans le site. A cet effet, il sera en grande partie masqué par un futur mur de clôture. La mise en service de ce nouveau poste a été réalisée le lundi 24 juin et le mardi 25 juin. Il avait été convenu avec Enedis de minimiser les coupures d'électricité, ce qui a été respecté.

■ Enfin, cette deuxième phase de travaux s'est terminée le jeudi 13 juin avec la mise en œuvre du tapis d'enrobé.



La circulation a été interrompue ce jour-là.

Certaines parties ont dû être réalisées manuellement et l'exécution des rampants du plateau traversant a été un exercice délicat.



Avec 7% de pente, il respecte les normes et les prérogatives des services du département. On peut d'ores et déjà constater le ralentissement des véhicules. Il sera accentué par la réalisation d'une résine gravillonnée qui colorera l'ensemble du plateau d'une teinte similaire à celle des trottoirs marquant ainsi visuellement la priorité piétonne de cette zone 30.

### Les principales étapes à venir

**Depuis le 24 juin**, la troisième et dernière phase a débuté.

Il a été décidé de commencer par la demie chaussée côté pair afin de minimiser la gêne à l'accès de l'école.

La fin cette dernière phase est prévue le **20 septembre** (hors intempéries).

La tranche concernant l'aménagement de la place de la bascule et l'aire de jeux devrait, quant à elle, débuter fin août-début septembre.

Pour suivre le chantier et mieux appréhender les nouveaux sens de circulation, rendez-vous sur le site internet de la commune :

[www.villefranchedalbigois.ccmav.fr](http://www.villefranchedalbigois.ccmav.fr)

# ZOOM SUR..... LES TRAVAUX STRUCTURANTS

## Le bâtiment multi-accueil enfance jeunesse

L'évolution de la population villefranchoise et du nombre d'élèves de l'école publique nécessite de pouvoir disposer dans un avenir proche d'une salle de classe supplémentaire.

Actuellement, une salle est occupée pour la garderie municipale. Elle pourrait servir le moment venu de salle de classe supplémentaire.

Dans cette optique un projet de rénovation de l'habitation sis 1 avenue d'Albi et de son extension a vu le jour. Il est porté par la commune, accompagné financièrement par la CCMAV, l'Etat, la Région, le Département du Tarn et la CAF du Tarn.

Il permettra d'accueillir la garderie municipale matin et soir, l'ALSH du mercredi, le club ados et, sur réservation, les associations le reste du temps.

Le bâtiment fini comprendra :

- **Au rez- de-chaussée :**
  - un SAS d'accueil
  - un vestiaire,
  - une grande salle d'activités de 120 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée avec possibilité :
    - de créer des espaces réduits spécifiques (espace lecture, espace devoirs, espace arts plastiques/travaux manuels,...),
    - d'être séparée par une cloison mobile pour des activités nécessitant moins d'espace,
  - des espaces de rangements fermés,
  - un espace office ouvert sur la pièce d'animation avec évier, plaque de cuisson, four, pour les activités ; cet espace pourra être entièrement refermé,

- des toilettes adaptées au public,
- des branchements de type RJ45 répartis sur tout l'espace pour permettre des connexions informatiques,
- le mobilier nécessaire au multi-accueil.

- **A l'étage :**

- une pièce annexe de 40 m<sup>2</sup> pour stockage de matériel d'activité et rangement de matériel d'entretien.

Le coût prévisionnel d'achat du bâtiment, des travaux et d'achat de mobilier est estimé à 416 050 €.

Aujourd'hui



Projet



## Création de deux logements à loyers modérés

Une partie du bâtiment municipal sis 1 avenue d'Albi et le n°3 avenue d'Albi ont fait l'objet de la signature d'un bail à réhabilitation de 25 ans avec l'organisme départemental SOLIHA devenu Pact 81.

Les accords de subventions ayant été obtenus, les **travaux pourront commencer à l'automne 2019.**

**Deux logements de type T3** avec une sortie indépendante à l'arrière (coté aire de jeux) seront disponibles à la location, prioritairement pour des personnes à faibles revenus.

Toujours dans le cadre de la valorisation du centre bourg et de l'amélioration de l'attractivité du village, **la première partie du bâtiment sis n°1 avenue d'Albi est conservée par la commune dans le but d'une réhabilitation ultérieure avec**

**ouvertures et terrasse dédiée sur la place de la Bascule.**



# Culture, loisirs, solidarité...

## PRINCIPALES ANIMATIONS DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2019 et à venir...

### Retour sur les animations de l'Association Familles Rurales

Un 1<sup>er</sup> semestre très animé pour familles rurales avec pour le club ados la réalisation d'un chantier jeunes



autour de la biodiversité avec la création d'un très bel hôtel à insectes, sous la houlette d'Amandine

Costa et Valentin Chanussot, animateurs.

Complété par des nichoirs à chauve-souris et à oiseaux, il a été implanté près de la mare, au bout du chemin de la Fount del Bes .



Une initiative nouvelle a vu le jour le samedi 22 juin avec le lancement d'une



opération « lavage de voitures » aux ateliers municipaux.

Le beau temps étant de la partie, un repas a été partagé sur

place. Une réussite pour une première, à renouveler... peut-être en septembre.

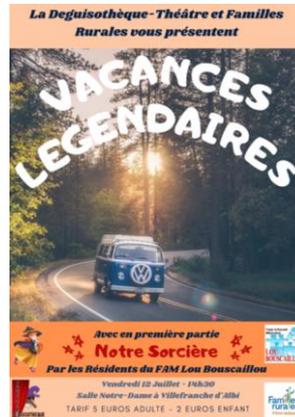
Le gala de danse annuel s'est déroulé le 15 juin. Près de 60 danseuses inscrites au club bénéficient de l'enseignement de Marie Quitard, danseuse professionnelle, qui sait admirablement essaimer son talent. Un très beau spectacle a pu ainsi être produit dans une salle polyvalente aménagée spécialement par les bénévoles pour l'occasion et qui était comble.



Enfin, la fête de la musique a connu un réel succès, animée par Black Bird, les danseuses et le DJ Sorcier Apocalyps. Installés au cœur du village, place de l'église, les participants ont apprécié l'atmosphère chaleureuse et conviviale.



A venir, le vendredi 12 juillet à 14h30, à la salle Notre Dame



une après-midi de représentations successives par la troupe du Bouscaillou, puis la troupe des ados de Castres, la « Déguisothèque ». Goûter offert par Lou Bouscaillou et Familles Rurales.

## Culture, loisirs, solidarité

### Club génération mouvements

Le club génération mouvements se réunit une fois par mois à la salle du foyer pour jouer : belote, jeux de société et partager un temps de convivialité.

Le dimanche 27 mai, les adhérents se sont retrouvés nombreux pour un bon déjeuner, salle Notre Dame, à l'occasion de la fête des mères.

Cet automne, le mercredi 25 septembre 2019, un grand tournoi de belote sera organisé par la section départementale à la salle polyvalente de Villefranche. A noter sur vos agendas !



### ERCVA XIII

#### Portes ouvertes école de rugby et journée avec le réseau des écoles

Le 8 juin dernier, l'école de rugby du CVA XIII a ouvert ses portes. L'occasion pour les enfants, de participer à un entraînement, des premiers pas aux minimes et de s'essayer aux enchainements. L'après-midi a été conclue par un goûter puis un repas.



Le vendredi 21 juin, l'ERCVA XIII proposait une matinée avec le réseau d'écoles du villefranchois, réunissant les enfants d'Ambialet, Bellegarde-Marsal, Mouzieys-Teulet, Villefranche d'Albigeois.



Bravo aux enfants qui ont participé vaillamment à cet échange, malgré la pluie battante, et qui ont encouragé leurs équipes respectives !

### Fin d'année à l'école privée St Joseph

Une belle année scolaire s'est terminée le 5 juillet par un petit déjeuner offert par les enseignantes et partagé de bon matin dans la cour avec le Père Bienvenu. Ce fut aussi l'occasion de clôturer de manière conviviale le Voyage-lecture auquel avait participé la classe de maternelle-CP durant toute l'année scolaire, en présence de Monique et Sandrine de la médiathèque. La classe des CE-CM en a profité pour présenter au public des saynettes étudiées en classe. Le troisième trimestre a été ponctué par les visites d'Albi, de l'exposition dédiée à Giacometti et du zoo de Plaisance du Touch. Bonnes vacances et rendez-vous à la rentrée !».



### Fête de l'école publique

Le 14 juin en fin de journée avait lieu la fête de l'école publique. Un spectacle était proposé aux familles venues en nombre encourager chaque classe. Il était inspiré des œuvres d'art, en général, et de la visite de l'exposition sur GIACOMETTI à Albi, en particulier. Après la remise officielle de livres offerts aux enfants du CM2, tous se sont sustentés autour d'une excellente fideoa géante.



La nuit étant venue, l'assistance a pu découvrir en avant-première, avant la diffusion officielle le 20 juin à Gaillac avec l'ensemble des écoles du Tarn, le résultat du projet éducatif « Les Petits As du CINEM'ART ». Ce projet éducatif, artistique et culturel mené par des écoles du Tarn a été une vraie source de motivation et d'émulation entre les élèves.



Les courts métrages réalisés par classe étaient très réussis. Félicitations aux élèves et aux enseignantes.

Vous pouvez les visionner sur le site internet : <http://www.villefranchedalbigeois.ccmav.fr> puis cliquer sur : **Vie locale >> Enfance Jeunesse >> Ecole publique**

# Culture, loisirs, solidarité

## MEDIATHEQUE

Ce premier semestre 2019 a une nouvelle fois été riche en animations dans les différentes médiathèques :

■ Les classes sont accueillies régulièrement dans les médiathèques d'Alban et de Villefranche d'Albigeois. L'équipe de bibliothécaires se déplacent dans les écoles extérieures des bourgs centres pour apporter des animations, des documents pour tous les scolaires.



■ Les animations et expositions dans les médiathèques sont toujours très appréciées :

Vous pouvez admirer tous les mois une nouvelle exposition dans la salle de la médiathèque de Villefranche d'Albigeois.

Depuis ce début d'année 2019, se sont succédées une exposition sur la Scandinavie prêtée par la Médiathèque départementale, une exposition sur les animaux présentée par le Foyer de vie de la Renaudié (Albi), les créations peintures de l'Atelier d'Ambialet, les productions artistiques de Françoise Maggion, Michel Garibal, Mick Delsard et Pierrick Le Gac. Quel plaisir en ce mois de mai de retrouver le Duo Elle & Lui. Agnès et Pascal ont offert à leur public un concert autour des chansons de leur premier album.

Les rencontres autour des jeux de société, avec « A vous 2 jouer », attirent de plus en plus de joueurs apprentis ou confirmés. Envie de jouer, de découvrir de nouveaux jeux ou de faire de belles rencontres dans une ambiance festive, il y en a eu pour tous les goûts et pour tous les âges !

De février à mai, les rendez-vous jeux se sont alternés entre les médiathèques d'Alban et de Villefranche d'Albigeois.

## MARPA

### Repas entre aînés et enfants de l'école primaire

Le 20 juin dernier, une rencontre intergénérationnelle était organisée à la cantine entre aînés de la MARPA et enfants des écoles primaires. Elle s'est déroulée à la cantine municipale autour d'un bon repas préparé par Brigitte Carrier et servi par ses collègues, sous l'œil attentif de Sylvie Piberne, adjointe aux affaires scolaires et à la solidarité.

« Ces moments sont privilégiés et appréciés par chacun. Une complicité naturelle s'installe très vite entre eux le temps du repas ». Un rendez-vous qui sera reconduit à l'automne, lors de la semaine bleue.



## SANTE

### Don du sang : un succès à renouveler



Deux collectes ont été réalisées ce semestre les lundi 11 février et mercredi 26 juin après quelques années d'absence de l'EFS sur Villefranche.

La collecte du lundi après-midi a permis de recevoir 45 personnes, dont 5 nouveaux inscrits.

Lors de la collecte du mercredi, le matin cette fois, 35 personnes se sont présentées, 32 ont pu être prélevées, dont 3 nouveaux inscrits.

Particulièrement nécessaire avant l'été, cette dernière collecte réalisée par temps très chaud est importante pour les équipes de santé. Des prélèvements se poursuivent à Albi tout l'été. Ils comptent sur notre mobilisation.

## Octobre Rose

Après le succès de la première édition des balades d'Octobre rose en 2018 sur le secteur d'Alban, une réédition 2019 tombe sous le sens. Octobre rose dont la première mission est de sensibiliser à la prévention et au dépistage du cancer du sein, permet aussi de se retrouver et de partager des moments très forts dans la joie, le partage et la fraternité pour une cause commune. Elle s'élargit cette année au secteur du Villefranchois grâce à une mobilisation générale des associations locales.

**Alors retenez vos week-end du vendredi 27 au 29 septembre à Alban et du vendredi 4 au 6 octobre à Villefranche !**

### 70 ans du mouvement EMMAÛS

L'abbé Pierre, de son vrai nom Henri Grouès, né d'une famille aisée de huit enfants, est ordonné prêtre en 1938. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il entre en résistance. Révolté par les inégalités sociales, il **fonde en novembre 1949 l'association Emmaüs**, qui se consacre à l'origine à la construction d'abris provisoires pour les sans-logis.

**70 ans plus tard**, en 2019, la lutte contre la précarité et la misère est toujours au cœur des combats menés par le Mouvement Emmaüs.

Au programme, des moments de partage et de discussions, des pauses convivialité préparées par les compagnons, des chants, de la musique, du cinéma...deux jours d'intégration au sein de la communauté.

La **communauté Emmaüs de Villefranche d'Albigeois** fondée par les amis (bénévoles) de Carmaux, dans l'ancienne propriété du couvent de Benèche et ouverte en 1985 s'inscrit dans cette action en proposant un **accueil inconditionnel et une activité solidaire**.

Les samedi 29 et dimanche 30 juin, elle a à son tour célébré avec ses amis et la population le 70<sup>ème</sup> anniversaire de cette idée.



Francis Pinochet explique le tri des vêtements et la filière de valorisation en présence des bénévoles très actives



Moment de rassemblement devant le « totem » des 70 ans réalisé pour l'occasion par Michel Saunal d'Alban

Sans oublier un temps fort le dimanche matin, en hommage à Gérard Danizan, directeur de la communauté particulièrement impliqué et dévoué, décédé l'an passé : l'inauguration d'un espace dédié, avec un portrait et une plaque à son nom dévoilée sur place, en présence de sa famille.



La communauté de Villefranche compte 25 compagnons. L'équipe responsable sous la direction de Boualem Meguenni et la présidence de Francis Pinochet encadre la vie communautaire qui se déroule suivant le principe de l'autosuffisance. Elle soutient l'insertion des compagnons dans la communauté par un accompagnement dans l'activité, assure écoute et suivi social individuel aidant chaque compagnon et compagne à élaborer son projet de vie, assume la gestion et l'administration de la communauté. Un cuisinier salarié complète l'équipe et assure des repas équilibrés.

L'association à but non lucratif est le support juridique de la communauté. Les bénévoles peuvent adhérer à cette association et deviennent des "Amis d'Emmaüs" : « *Nous sommes donc toujours à la recherche de bénévoles, de nouvelles compétences et de regards neufs pouvant nous aider...* » FP

## EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC

Avec la volonté d'initier des actions conduisant à la maîtrise de la consommation d'énergie, une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal en 2018 sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribue également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Cette volonté est partagée par les maires des communes voisines de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois qui comptent enclencher également la démarche.

Toutefois les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

**Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées.**

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. **En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.**

**La traversée du bourg le long de la RD999 où seront installées des lampes à leds très économiques et dont la luminosité sera ajustable ne sera pas concernée par l'extinction nocturne.**



**A compter du 15 septembre 2019, l'éclairage public sera interrompu aux horaires suivants :**

- **Horaires d'été, du 2 mai au 30 septembre : Minuit et pas de rallumage le matin**
- **Horaires d'hiver, du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> mai : 23h00 – 6h00**

Chaque entrée du bourg signalera cette extinction par un panneau spécifique. Des catadioptres et de la peinture blanche réfléchissante seront mis en œuvre pour signaler certains obstacles.

## PROPRETE : JOUONS COLLECTIF !

Le maire exerce la police municipale en vue d'assurer « le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », notamment en ce qui concerne « la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et les voies publiques, ce qui comprend le nettoyage.

Cette compétence peut donner lieu à deux possibilités :

1/ la fixation d'une taxe appelée « taxe de balayage ». Ce n'est pas le cas à Villefranche, dont la municipalité ne souhaite pas alourdir l'état des contributions locales.

Toutefois la commune ne dispose pas ni des moyens matériels ni humains suffisants pour pourvoir nettoyer au pied levé et en tout lieu de la commune le moindre de ses recoins.

2/ prévoir que « chaque habitant de la commune doit participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété. Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs ».

**Sans avoir à mettre en application strictement la loi, ce que règlerait un arrêté municipal, nous comptons sur le bon sens et l'esprit collectif qui consistent en un effort de chacun à nettoyer son devant de porte, pour le bien-être et le respect de tous.**

# Règlementation – Etat civil

## Stationnements et occupation du domaine public : réglementation

L'occupation du domaine public, c'est envisager les questions de déplacements avec une exigence d'équilibre entre les piétons, les vélos, les voitures et les transports en commun. L'espace public doit être partagé pour permettre des déplacements apaisés.

Toute occupation temporaire et a fortiori permanente sur le domaine public (stationnement, entreposage, modification de la circulation, manifestation,...) doit donc faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la mairie. Elle entraîne le paiement d'une redevance.

Pour occuper une partie du domaine public devant commerce, il faut respecter certaines règles générales :

- en faire la demande d'autorisation officielle à la mairie
- ne créer aucune gêne pour la circulation du public, notamment les personnes à mobilité réduite ou déficientes visuellement, ou pour les véhicules de secours (les dimensions de la terrasse ou de l'étalage dépendent de la largeur du trottoir) ;
- laisser libre accès aux immeubles voisins et préserver la tranquillité des riverains ;
- respecter les dates et les horaires d'installation fixés dans l'autorisation, ranger et nettoyer après usage ;
- respecter les règles d'hygiène, notamment pour les denrées alimentaires.

## Incivilités

Malgré les rappels, des incivilités demeurent : jets de mégots, de papiers, déjections canines non ramassées, déchets jetés à-même la chaussée ou sur les trottoirs, dépôts sauvages...

Les contrevenants peuvent avoir à régler une amende qui peut atteindre :

- 450 € (contravention de 3<sup>e</sup> classe) pour tout jet de déchet et déjections animales
- 750 € (contravention de 4<sup>e</sup> classe) pour un dépôt gênant le passage
- 1500 € (contravention de 5<sup>e</sup> classe) pour un dépôt effectué à l'aide d'un véhicule.

On constate encore aussi des vols au cimetière.

Pour ce dernier cas, une main courante doit être déposée à la gendarmerie même si l'auteur des faits n'est pas connu.

## HOMMAGE A MADAME RAYMONDE PINEL



*Le 30 juin dernier, nous avons appris la très triste nouvelle de la disparition subite de Madame Raymonde Pinel des suites d'une maladie grave.*

*Raymonde Pinel a milité durant 30 ans pour la cause des personnes autistes, au sein de l'association Envol Tarn, dont elle était présidente.*

*Elle a participé activement et son mari à ses côtés au projet de réalisation du foyer d'accueil médicalisé du Bouscaillou de Villefranche il y a 15 ans, à son extension, ainsi qu'à l'ouverture plus récente d'un pôle pour enfants à Labruguière.*

*Infatigable et déterminée, elle s'est battue comme présidente et avant tout comme maman pour le déploiement de méthodes éducatives comportementales, dans l'optique d'une autonomisation des personnes atteintes de troubles autistiques. Elle venait d'être nommée chevalier de l'ordre du mérite national par décret du 30 mai 2019.*

*Nous adressons une pensée très émue et nos sincères condoléances à sa famille, aux membres de l'association Envol Tarn et au personnel du FAM du Bouscaillou et nous leur témoignons tout notre soutien.*

## Naissances :

LADET Noham - 10/02/2019  
GALLIOU Milo - 19/02/2019  
THILIEZ Joachim - 15/5/2019  
RINCKEL Eden - 19/05/2019

## Mariages :

AVEROUX Rémi et  
BARB Alina-Maria -  
16/03/2019  
BOUSQUET Jean-Philippe et  
TREBOSC Florence - 29/06/2019

## Décès :

VILLENEUVE née VALAT Claudette  
- 11/01/2019  
LIRIA GIMENEZ Christian -  
09/02/2019  
CONTI Roberto - 02/05/2019  
ENJALRAN Alice née CAVAILLES -  
07/06/2019  
VILLENEUVE Thierry - 16/06/2019  
DURAND Emilia née BARASCUD -  
25/06/2019

## Inhumation à Villefranche

CATHALA Reine née BARDOU –  
05/01/2019  
HUC Claudine née CARAYON –  
08/01/2019  
SUC Jawdoka née GRINKO–  
04/02/2019

# Agenda

## Du 4 juillet au 2 août 2019

Exposition atelier photo MJC Alban  
Médiathèque Jean Jaurès

## Du 8 au 13 juillet 2019

Vente de livres et tableaux organisée  
par la Communauté Emmaüs  
Bénèche

## Samedi 20 juillet 2019

Séance de cinéma gratuite en plein air  
« Le goût des Merveilles »  
21h30 Jardin Médiathèque  
Organisée par la municipalité en  
collaboration avec l'association  
Cinécran 81

## Dimanche 28 juillet 2019

Fête du pain et repas organisés par la  
Ruralité du Villefranchois  
Hameau de Fabas

## Du 28 août au 28 septembre 2019

Exposition Solange Blaquières  
Médiathèque Jean Jaurès

## Mardi 10 septembre 2019

Repas du Club Génération  
mouvement  
Réservé aux adhérents  
Restaurant "Le vieux cabaret"

## Vendredi 20 septembre 2019

Rencontre auteur polar Jean-  
Christophe Tixier  
18h Médiathèque Jean Jaurès

## Dimanche 22 septembre 2019

Concours de ball-trap organisé par le  
Club de Tir  
L'après-midi au terrain de ball-trap -  
Rte de Fabas

Repas organisé par l'Association Tarn  
Madagascar  
Cambieu

## Mercredi 25 septembre 2019

Repas et concours de belote organisé  
par la Fédération départementale  
Génération mouvement  
Salle polyvalente

## Samedi 28 septembre 2019

Rencontre jeux de société  
14h Médiathèque Jean Jaurès

## En octobre 2019

Soirée atelier Cœnologie  
Médiathèque Jean Jaurès

## Du 1<sup>er</sup> au 26 octobre 2019

Exposition Cécile Rota & Raymond  
Barde  
Médiathèque Jean Jaurès

## Mardi 2 octobre 2019

Reprise des goûters et après-midi  
jeux, tous les 1ers mardis du mois  
organisés par le Club Génération  
mouvement  
Salle du Foyer de la Mairie

## Week-end du 4 au 6 octobre 2019

Octobre Rose  
Salles polyvalente, ND et salle du foyer

## Dimanche 6 octobre 2019

Repas cochon farci organisé par  
l'ADMR  
Salle Notre Dame

## Dimanche 20 octobre 2019

Concours de ball-trap organisé par le  
Club de Tir  
L'après-midi au terrain de ball-trap -  
Rte de Fabas

## Dimanche 27 octobre 2019

Loto du Club Génération mouvement  
14h. Salle Notre Dame

## Du 30 octobre au 16 novembre 2019

Maison des éco gestes Trifyl  
Animations sur réduction des déchets,  
consommation responsable et  
recyclage  
Exposition sur la biodiversité  
Médiathèque Jean Jaurès

## Dimanche 10 novembre 2019

Commémoration du 11 novembre  
1918 par l'association des anciens  
combattants et la municipalité  
Monument aux Morts à 11h45

## Loto de la MARPA

14h. Salle Notre Dame

## Lundi 11 novembre 2019

Vide greniers organisé par l'ERCVA XIII  
Salle polyvalente et extérieurs

## Dimanche 17 novembre 2019

Loto de APE de l'école publique  
14h Salle Notre Dame

## Du 23 novembre 2019 au 4 janvier 2020

Exposition Fabienne COMBES  
Médiathèque Jean Jaurès

## Mardi 3 décembre 2019

Goûter organisé par l'ADMR, MARPA  
et le Club Génération mouvement  
Salle Notre Dame

## Dimanche 8 décembre 2019

Concours de ball-trap dans le cadre du  
Téléthon organisé par le Club de Tir  
Toute la journée au terrain de ball-trap  
- Rte de Fabas

## Dimanche 9 décembre 2019

Vente de sapins organisée par l'APE  
de l'école Saint Joseph  
Marché communal  
Place de la bascule

## Samedi 14 décembre 2019

Repas du Club Génération  
mouvement  
Réservé aux adhérents - Restaurant le Barry

## Spectacle de Noël

Médiathèque Jean Jaurès

## Loto du CVA XIII

20h-Salle Notre Dame

## Dimanche 15 décembre 2019

Animations de Noël organisées par la  
municipalité

## Dimanche 22 décembre 2019

Concours de ball-trap dans le cadre du  
Téléthon organisé par le Club de Tir  
L'après-midi au terrain de ball-trap -  
Rte de Fabas

## Lundi 31 décembre 2019

Repas de la Saint Sylvestre organisé  
par l'association Familles Rurales  
Salle Notre Dame

## Sans oublier :

### Les 1<sup>ers</sup> mardis du mois

Après-midi goûters et jeux organisés  
par le Club génération mouvement  
Salle du foyer de la mairie

### Une fois par mois

Atelier lecture organisé par la MARPA  
Salle d'animations MARPA

### Les derniers mardis du mois à 17h30

Séance de Cinéma (Cinécran 81)  
Médiathèque Jean Jaurès

Toutes les actualités sont accessibles  
via le site internet de la commune  
[www.villefranchedalbigois.ccmav](http://www.villefranchedalbigois.ccmav).

## N'oubliez pas les deux temps forts de l'été

### Dimanche 21 juillet 2019 : Foire de Pays et vide-greniers organisés par le Comité des fêtes

Toute la journée - Places et rues du village- Restauration matin, midi, soir- Vente de livres et artisanat d'art à la Médiathèque- Exposition santons salle du Foyer de la mairie – Dédicace de son livre par Pierre Carayon (St Sernin/Rance)

### Du jeudi 29 août au lundi 2 septembre 2019 : fêtes générales de Villefranche

Jeudi soir : concours de belote – Vendredi soir : Soupe au fromage – Bal musette (Sylvie Nauges) et soirée jeunes (P2M)

Samedi : concours de chevaux de trait – Soir : Bodega géante et gala dansant Newzik

Dimanche : 19h30 Rougail Saucisse – Bal musette (Gilles Saby) – Lundi 13h : Tripoux

